

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Tout ce qu'il faut savoir

INTRODUCTION

PLAFOND
D'ENDETTEMENT

CAPACITE
D'ENDETTEMENT

GESTION DE
LA DETTE

Plus d'info

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée par
l'Union des Communes Vaudoises

02.09.2021

saitta.gianni@gmail.com

INTRODUCTION

Il existe différents mécanismes de maîtrise des finances publiques :

- Règle des dépenses
- Equilibre budgétaire
- Indicateurs financiers
- Plafond d'endettement
- Etc.



Règle des dépenses

Equilibre budgétaire

Ce qu'il faut retenir

La règle des dépenses

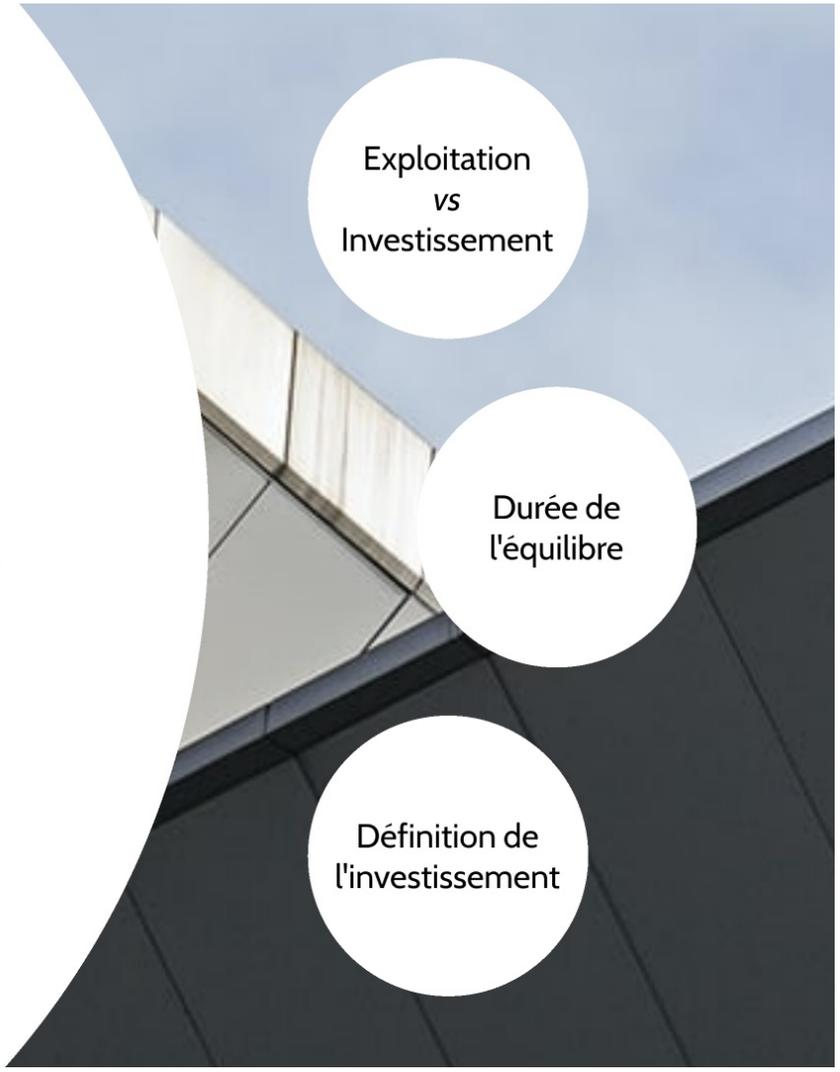
"Sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le montant total des dépenses ne doit pas dépasser celui des recettes"

Le plafond des dépenses est déterminé en fonction des recettes, ajusté d'un facteur de correction qui tient compte de la situation conjoncturelle.



Equilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire signifie que les dépenses courantes, y compris les amortissements comptables obligatoires, doivent être compensés par des recettes courantes.



Exploitation
vs
Investissement

Durée de
l'équilibre

Définition de
l'investissement

Exploitation vs investissement

L'activité d'exploitation et celle d'investissement sont clairement séparées : l'équilibre budgétaire ne s'applique qu'à l'exploitation (fonctionnement).

Exploitation = recettes courantes et dépenses courantes



Durée de l'équilibre

Comme l'équilibre doit être trouvé au budget (compte) d'exploitation, il a une portée d'une année.



Définition de l'investissement

La notion d'investissement doit être définie clairement, afin de pouvoir distinguer l'activité d'exploitation et celle d'investissement de la commune.



Ce qu'il faut retenir

Tout mécanisme de maîtrise des finances publiques doit :

- **prévenir les déséquilibres structurels** dans les finances de la collectivité publique
- être suffisamment **souple**
- définir sur quelle **base** il opère
- imposer un **système de régulation**



PLAFOND D'ENDETTEMENT

Tout ce qu'il faut savoir

INTRODUCTION

PLAFOND
D'ENDETTEMENT

CAPACITE
D'ENDETTEMENT

GESTION DE
LA DETTE

Plus d'info

M. Gianni Saitta

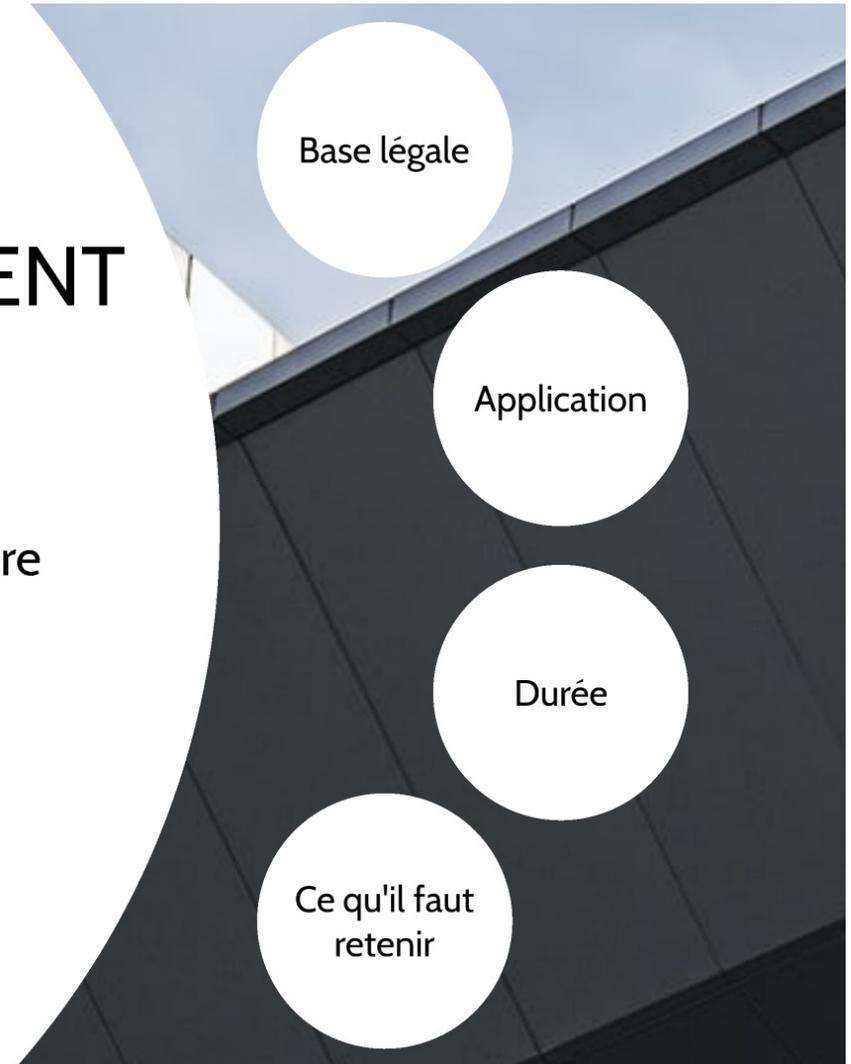
Séance d'information organisée par
l'Union des Communes Vaudoises

02.09.2021

saitta.gianni@gmail.com

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Le plafond d'endettement est la limite maximale d'endettement global de la collectivité au-delà de laquelle cette dernière ne peut s'engager sans demander une autorisation au Conseil d'Etat.



Base légale

Art. 143 LC

"Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique d'emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte".



Application

Concerne :

- Communes
- Associations de communes
- Tout autre regroupement de droit public

Type :

- Plafond pour les emprunts
- Plafond pour les cautionnements

Adoption :

- Conseils communaux ou généraux, sur préavis de la municipalité
- Référendum communal possible



Durée

Le plafond d'endettement doit être fixé dans les 6 premiers mois de la législature, pour une durée de 5 ans.

En cas de modification en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.

Ce qu'il faut retenir

- La commune peut fixer son plafond à la valeur souhaitée
- Modifier le plafond en cours de législature nécessite une autorisation du Conseil d'Etat
- Aucune méthode de calcul du plafond n'est imposée aux communes
- Le plafond d'endettement doit être financièrement soutenable

Comment déterminer le plafond d'endettement ?

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Tout ce qu'il faut savoir

INTRODUCTION

PLAFOND
D'ENDETTEMENT

CAPACITE
D'ENDETTEMENT

GESTION DE
LA DETTE

Plus d'info

M. Gianni Saitta

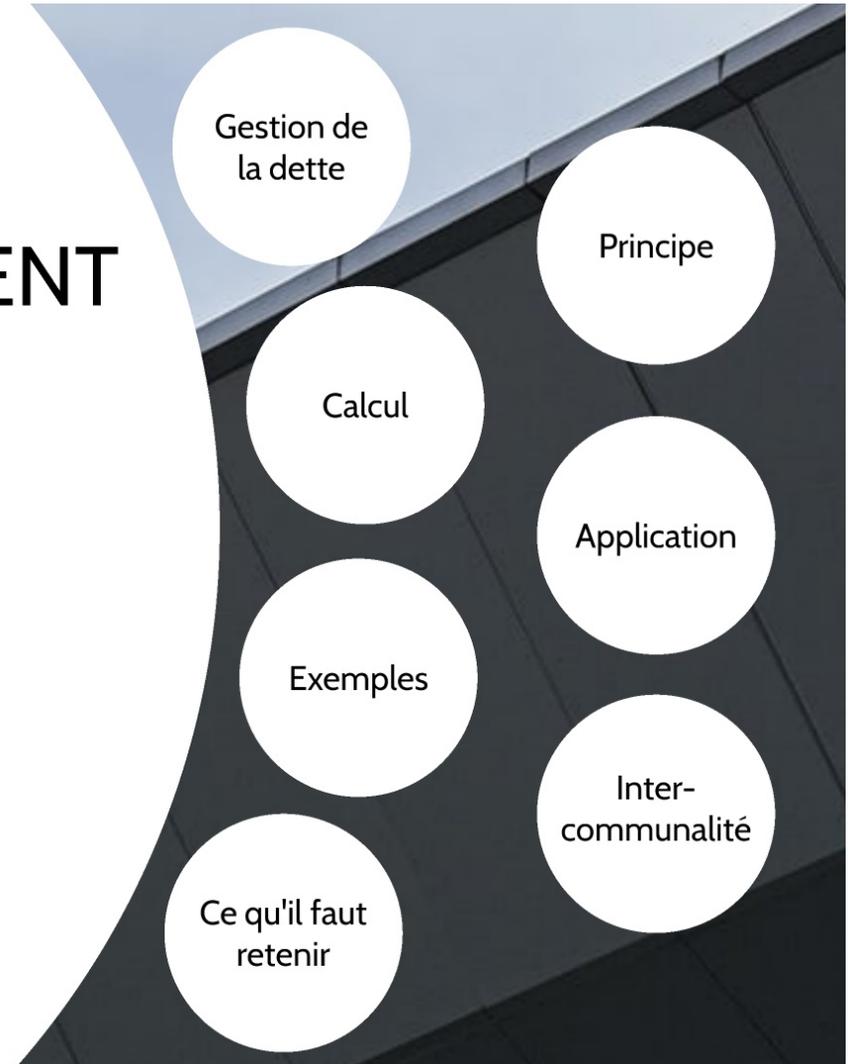
Séance d'information organisée par
l'Union des Communes Vaudoises

02.09.2021

saitta.gianni@gmail.com

CAPACITE D'ENDETTEMENT

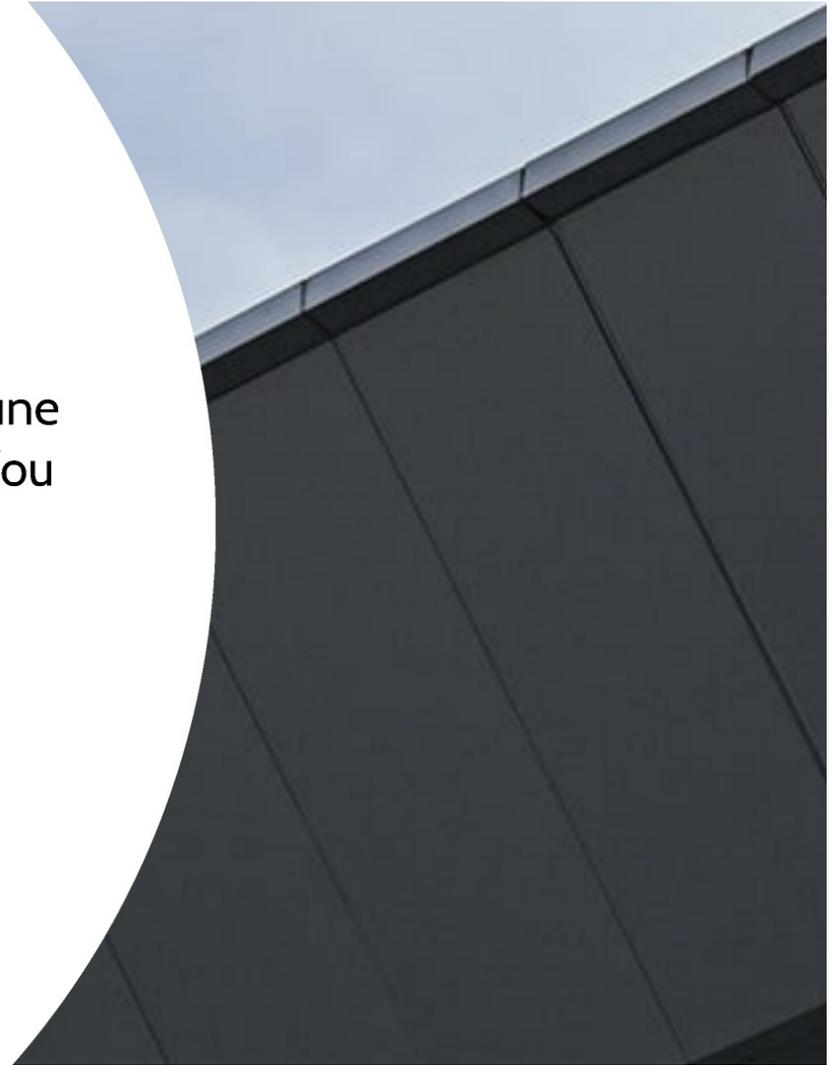
"La **capacité économique d'endettement** d'une commune est son niveau maximum d'endettement (en CHF) soutenable financièrement sur le long terme".



Gestion de la dette

La capacité économique d'endettement d'une commune est la **relation** entre sa dette (et/ou sa dette maximum hypothétique) et sa situation financière réelle (et/ou son évolution).

La **gestion de la dette** consiste à analyser régulièrement cette relation.



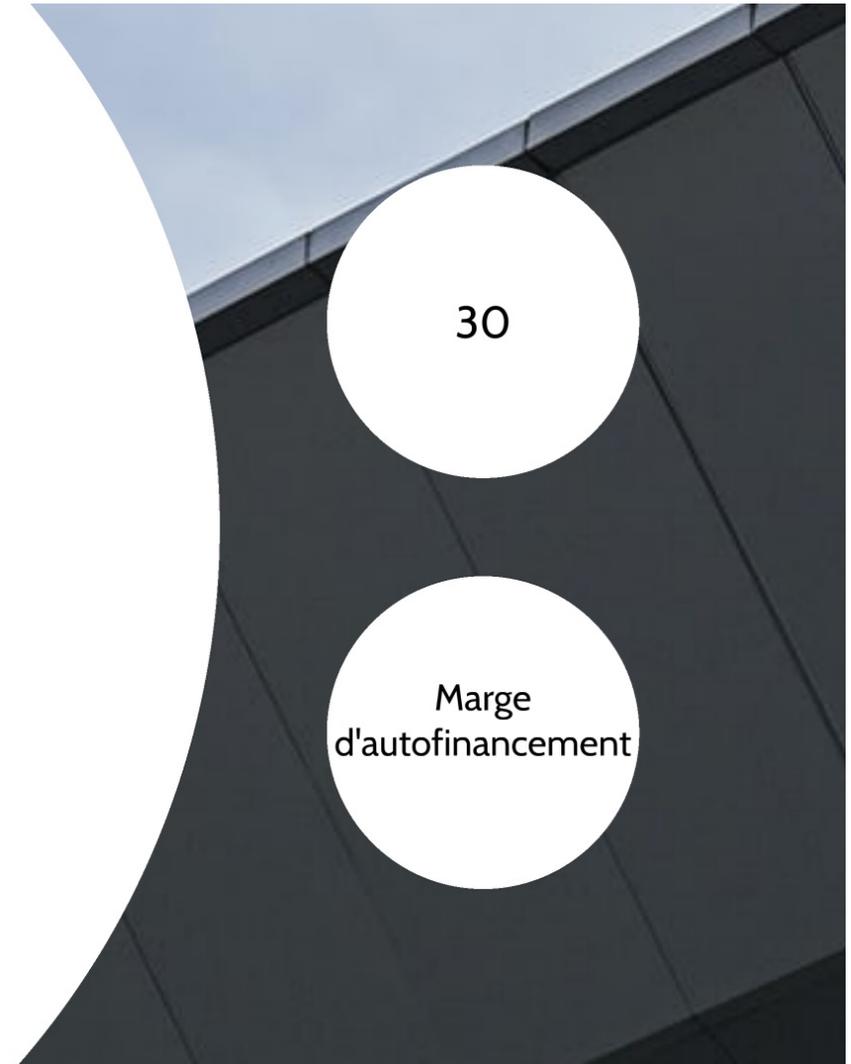
Principe

Quels sont les moyens financiers nécessaires pour supporter une dette de X CHF, sachant que la commune doit s'acquitter du service de cette dette durant 30 ans ?

- a. Définir un niveau d'endettement avec les moyens financiers à disposition
- b. Définir les moyens financiers nécessaires pour soutenir un certain niveau d'endettement

Calcul

$$30 \times \text{marge d'autofinancement} = \text{capacité économique d'endettement}$$



30

Il s'agit du nombre d'années maximum de remboursement de la dette, afin de respecter l'équité intergénérationnelle et la durée de vie maximum autorisée pour le calcul des amortissements comptables obligatoires (art. 17 RCCom).



Marge d'autofinancement

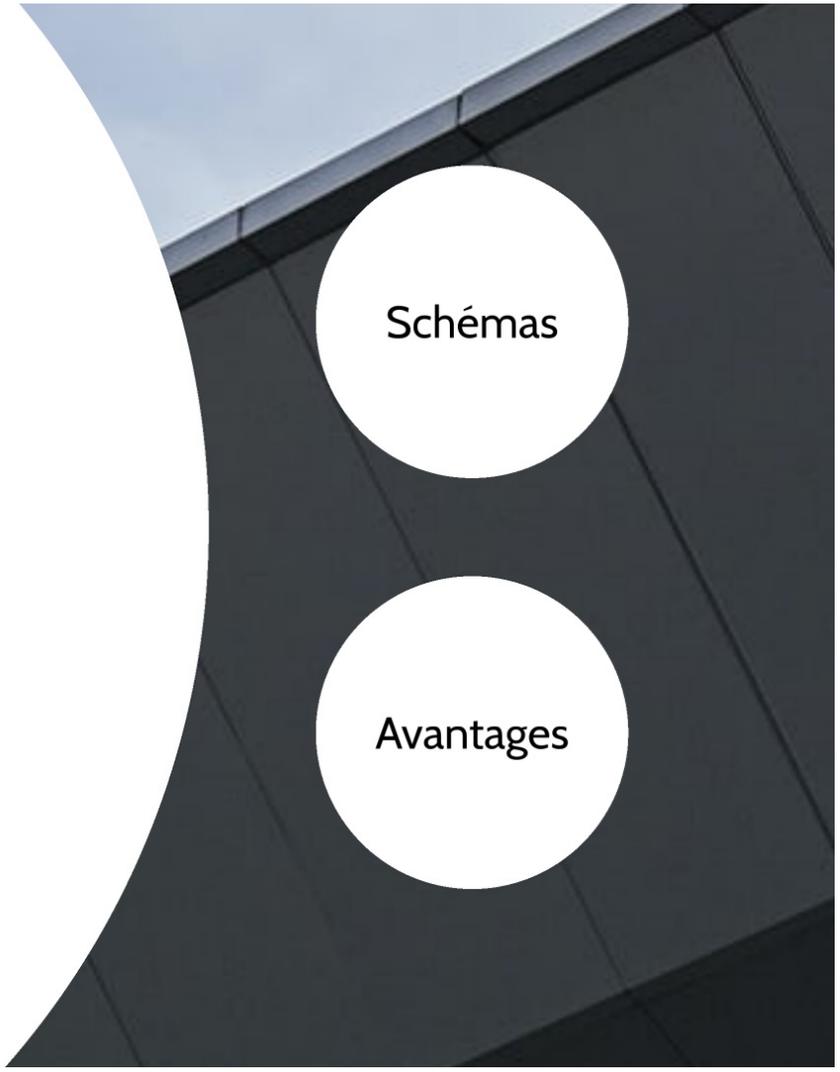
La marge d'autofinancement est un concept de résultat orienté sur les moyens financiers générés par l'activité d'exploitation de la commune.

$$\begin{aligned} & \text{Marge d'autofinancement} \\ & = \\ & \text{Recettes courantes} - \text{Dépenses courantes} \end{aligned}$$

Application

- a. Définir un niveau d'endettement avec les moyens financiers à disposition

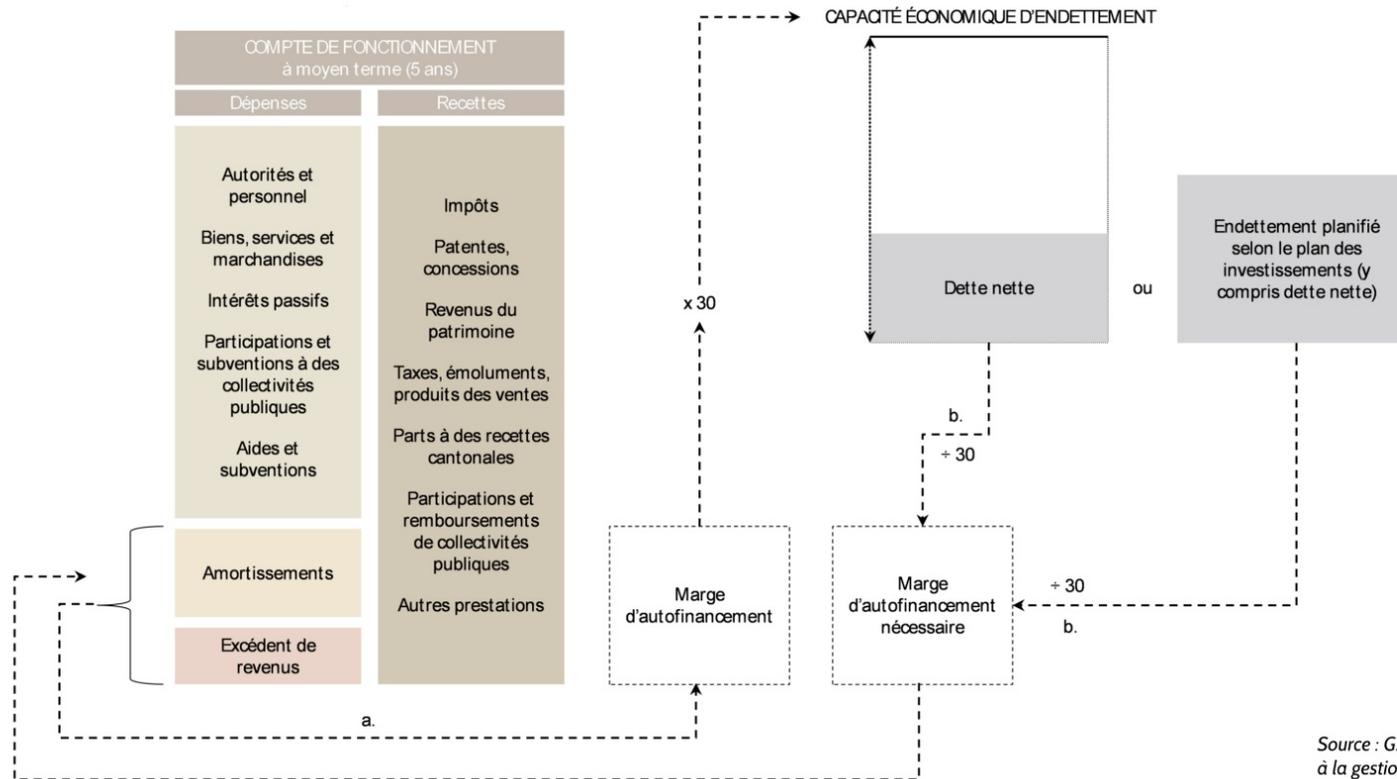
- b. Définir les moyens financiers nécessaires pour soutenir un certain niveau d'endettement

A decorative graphic on the right side of the slide. It features a dark, textured background with a large white circle on the left. To the right of this circle are two smaller white circles, one above the other, containing the text 'Schémas' and 'Avantages' respectively.

Schémas

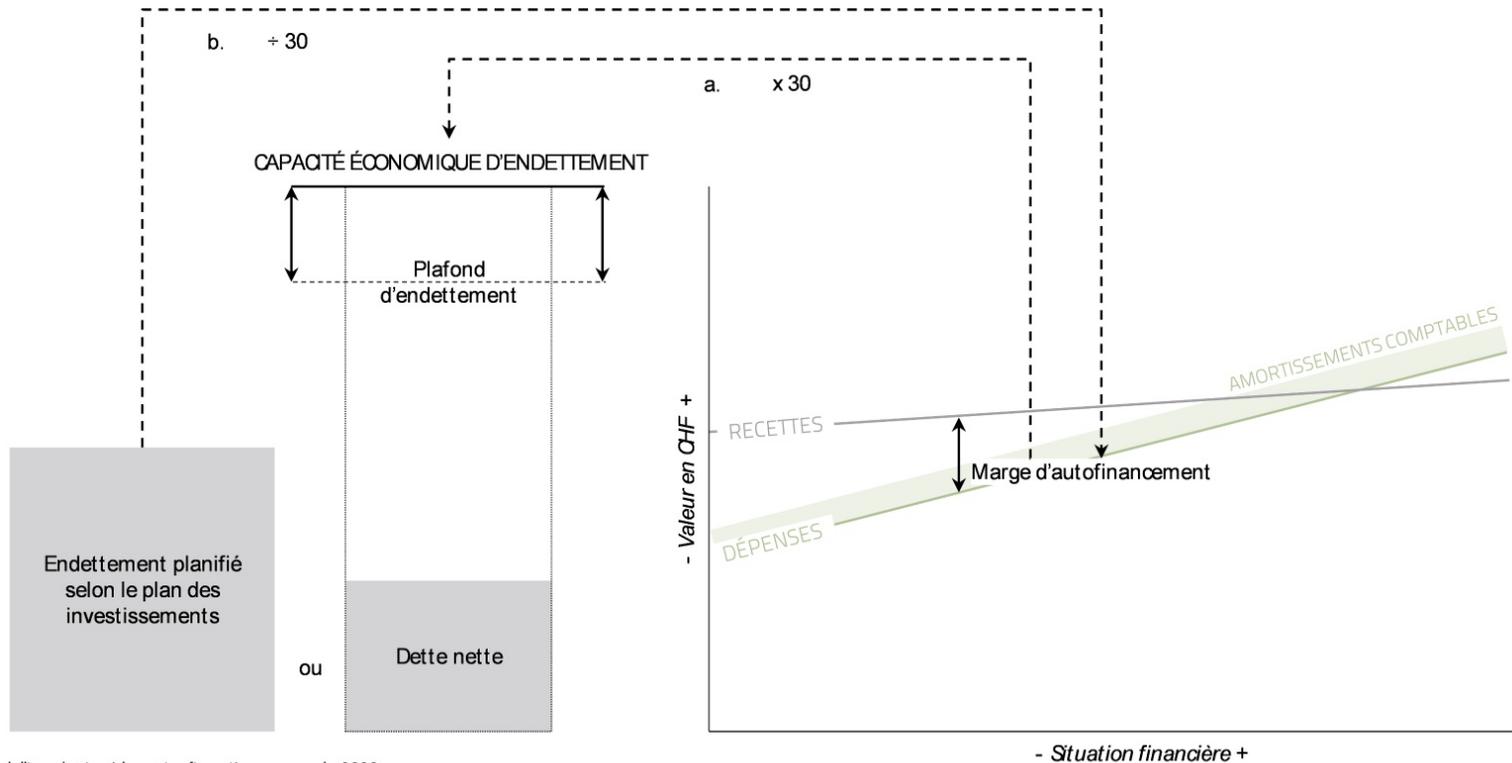
Avantages

Capacité économique d'endettement



Source : G. Saitta, *Manuel d'introduction à la gestion financière communale*, 2020

Capacité économique d'endettement



Source : G. Saitta, Manuel d'introduction à la gestion financière communale, 2020

Capacité économique d'endettement

a. Définir un niveau d'endettement avec les moyens financiers à disposition

30 x marge d'autofinancement

b. Définir les moyens financiers nécessaires pour soutenir un certain niveau d'endettement

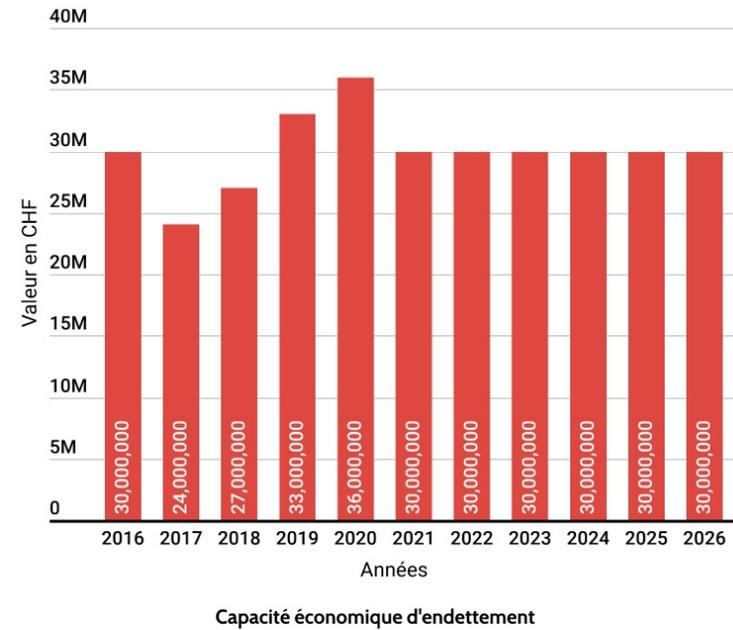
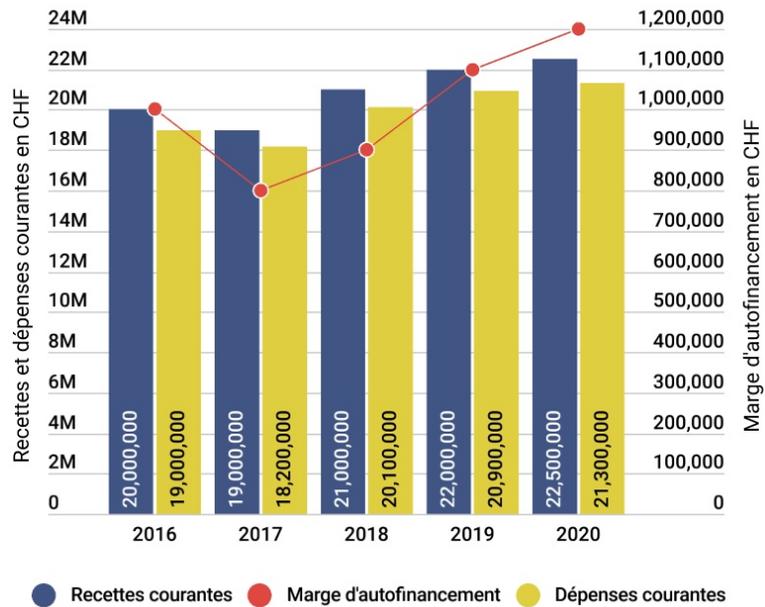
Capacité d'endettement souhaitée ou dette (nette) / 30

Avantages

- la situation financière est prise en compte (marge d'autofinancement)
- méthode dynamique qui tient compte de l'évolution de la commune
- permet un pilotage à court et long termes (budget et plan d'investissement)
- prise en compte des associations de communes

Exemple 1

a. Définir un niveau d'endettement avec les moyens financiers à disposition

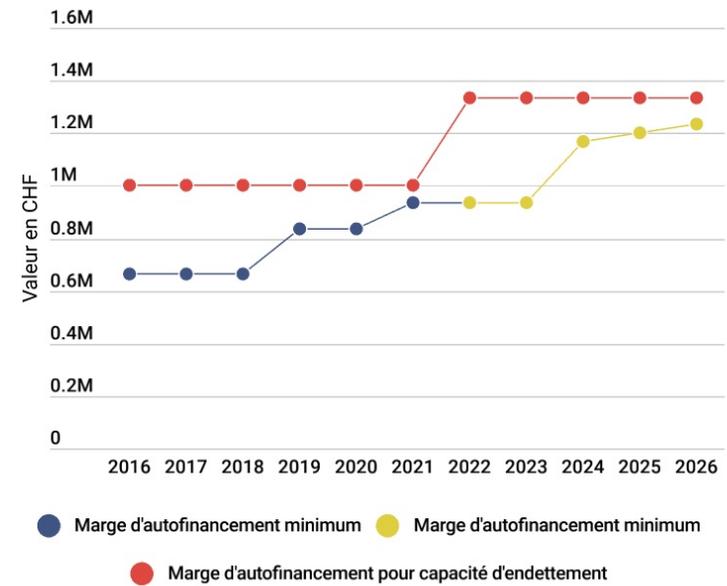
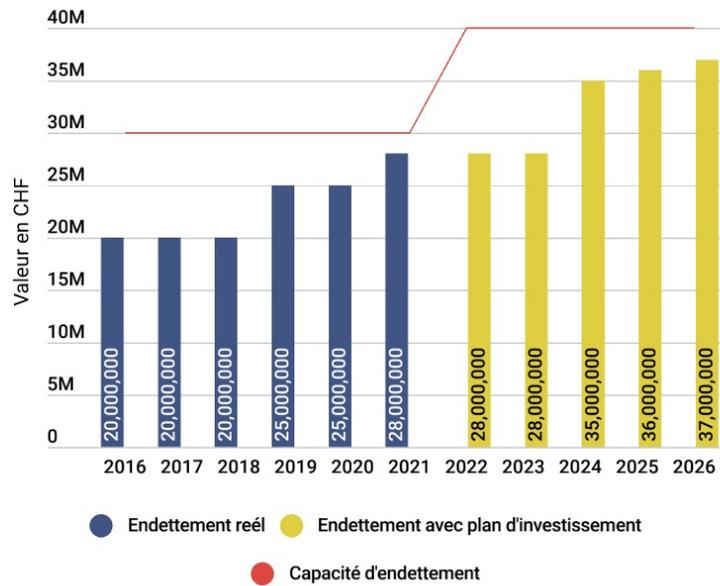


Exemple 1

1. La capacité économique d'endettement moyenne est de CHF 30 mios, avec une marge d'autofinancement moyenne de CHF 1 mio ;
2. Dans cette situation financière, la commune peut fixer son plafond d'endettement à CHF 30 mios ;
- 3. La commune doit être capable de dégager une marge d'autofinancement moyenne de CHF 1 mio, si elle atteint un endettement de CHF 30 mios.**

Exemple 2

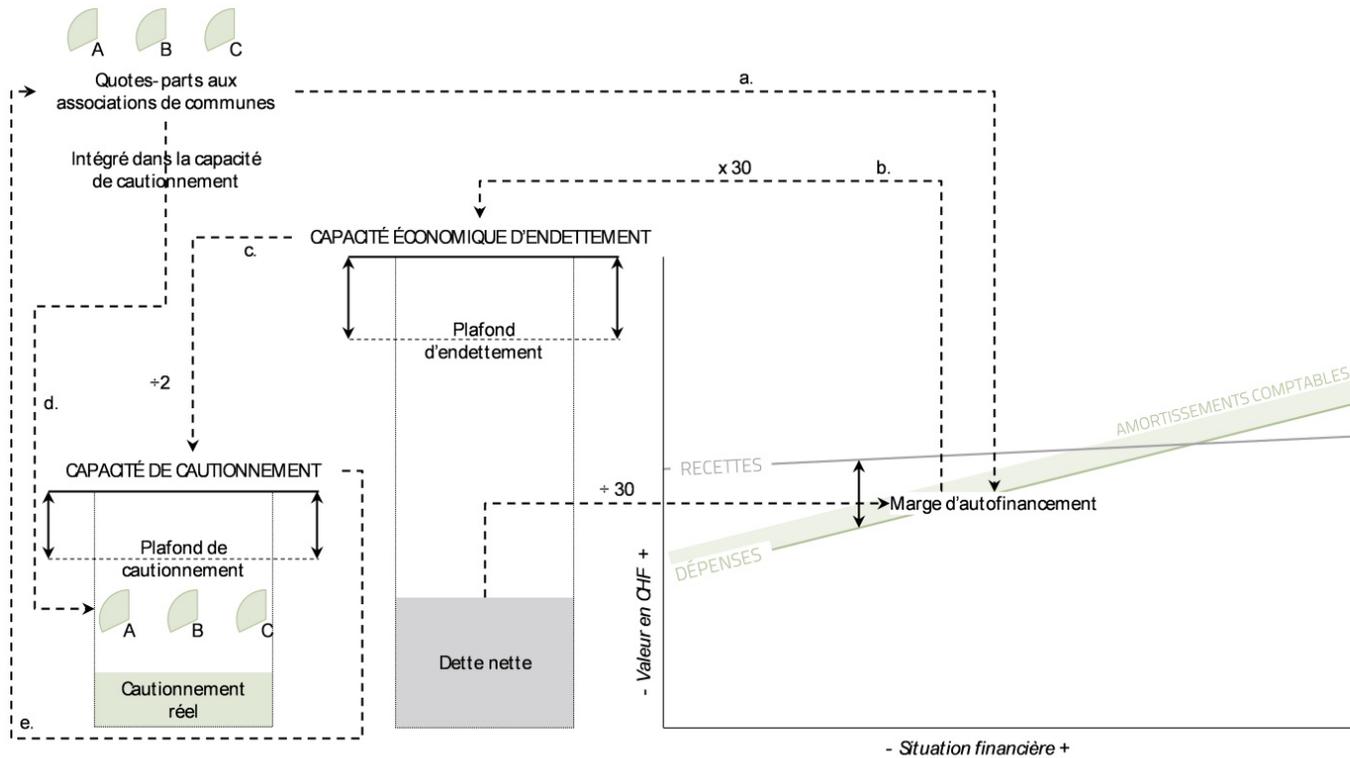
b. Définir les moyens financiers nécessaires pour soutenir un certain niveau d'endettement



Exemple 2

1. Avec une dette de CHF 25 mios, la commune doit générer une marge d'autofinancement minimum de CHF 833'000.- ;
2. Avec une dette de CHF 28 mios, la commune doit générer une marge d'autofinancement minimum de CHF 933'000.-, etc. ;
- 3. La commune doit au moins dégager une marge d'autofinancement moyenne qui corresponde à sa dette réelle (dette nette).**

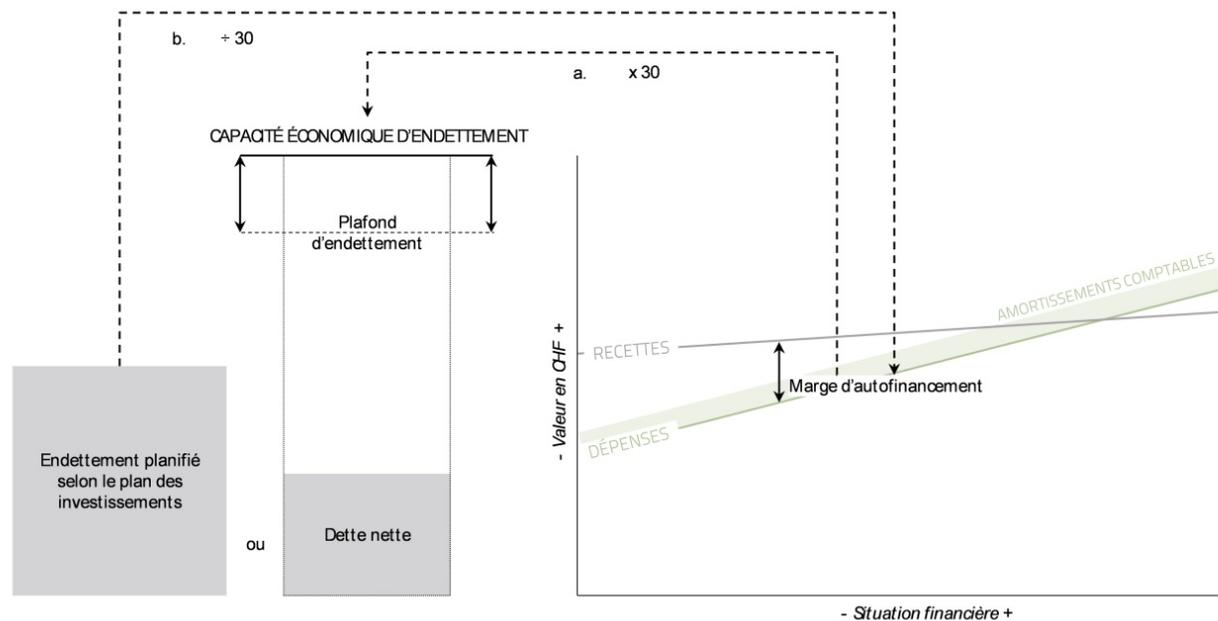
Intercommunalité



Source : G. Saitta, Manuel d'introduction à la gestion financière communale, 2020

Ce qu'il faut retenir

La capacité économique d'endettement d'une commune est la **relation** entre sa dette (et/ou sa dette maximum hypothétique) et sa situation financière réelle (et/ou son évolution).



PLAFOND D'ENDETTEMENT

Tout ce qu'il faut savoir

INTRODUCTION

PLAFOND
D'ENDETTEMENT

CAPACITE
D'ENDETTEMENT

GESTION DE
LA DETTE

Plus d'info

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée par
l'Union des Communes Vaudoises

02.09.2021

saitta.gianni@gmail.com

GESTION DE LA DETTE

Poids de la dette

Renouvellement (effacement) de la dette

Poids des intérêts passifs

Synthèse

Poids de la
dette

Renouvellement
de la dette

Poids des
intérêts passifs

Exemples

Synthèse

Poids de la dette

L'indicateur du poids de la dette détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette (nette), dans le cas théorique où toutes ses recettes (fiscales) y seraient affectées.

Dette nette / recettes fiscales + taxes (quotité nette)

ou

Dette brute / recettes courantes (quotité brute)

Est-ce que le rapport entre la dette (nette) et les recettes (fiscales) de la commune est approprié ?

Un résultat supérieur à 2.5 années (ou 250%) est mauvais.

Renouvellement (effacement) de la dette

L'indicateur du renouvellement de la dette détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette nette (nette), dans le cas où toute sa marge d'autofinancement y serait affectée.

dette nette / marge d'autofinancement

Est-ce que le rapport entre la situation financière de la commune et sa dette est approprié ?

Un résultat supérieur à 30 ans est mauvais.

Poids des intérêts passifs

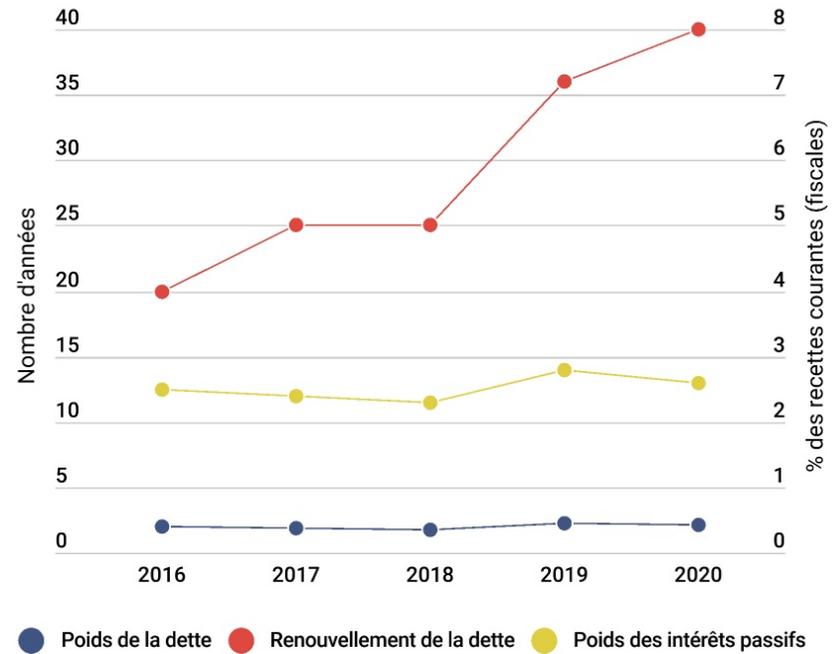
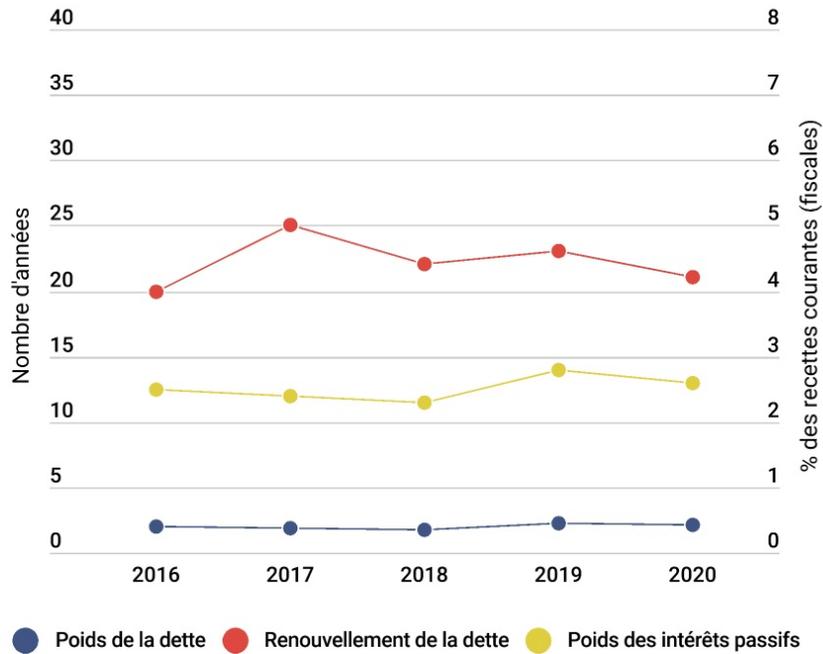
L'indicateur du poids des intérêts passifs détermine la part des recettes (fiscales) consacrée au financement des intérêts passifs.

$$(\text{intérêts passifs} / \text{recettes courantes (fiscales)}) \times 100$$

Est-ce que le rapport entre les intérêts passifs supportés par la commune et ses recettes courantes (fiscales) est approprié ?

Un résultat supérieur à 10 % est mauvais.

Exemples



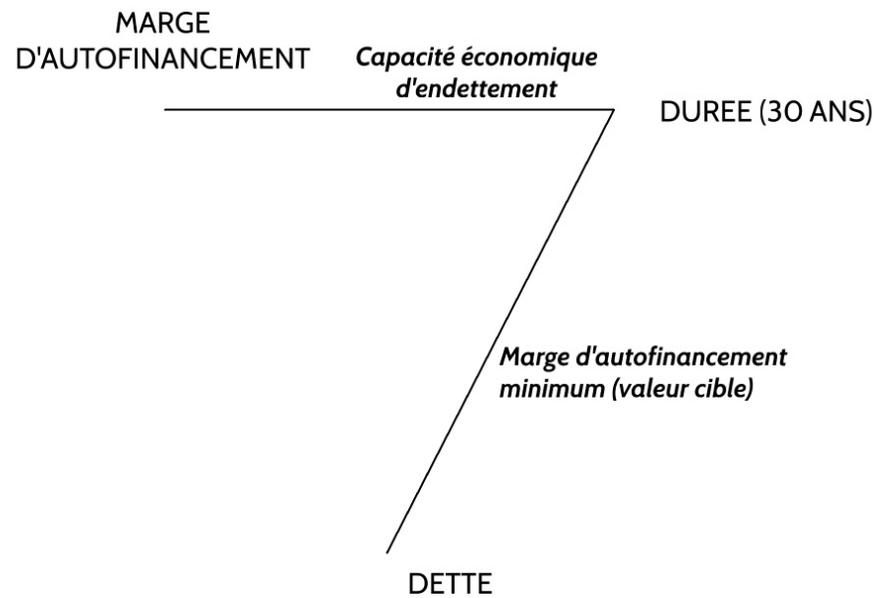
Synthèse de la gestion de la dette

MARGE
D'AUTOFINANCEMENT

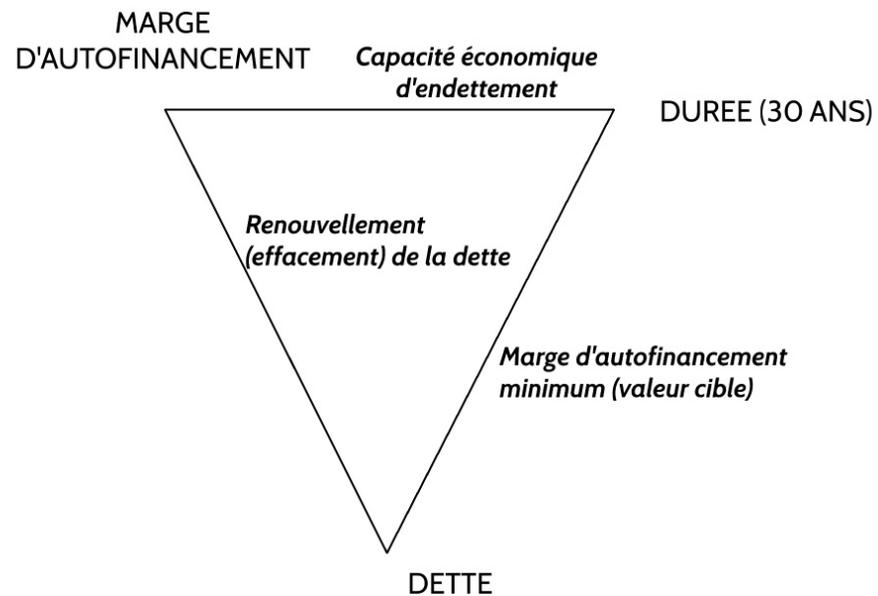
Synthèse de la gestion de la dette

$$\frac{\text{MARGE D'AUTOFINANCEMENT} \quad \text{Capacité économique d'endettement}}{\text{DUREE (30 ANS)}}$$

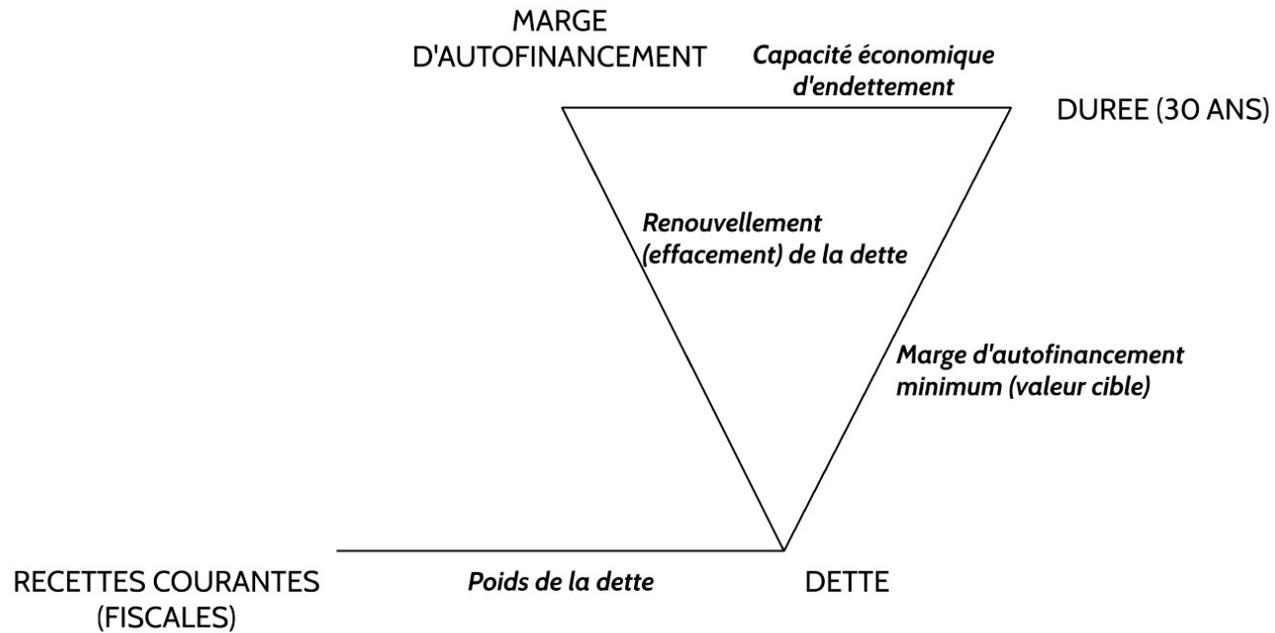
Synthèse de la gestion de la dette



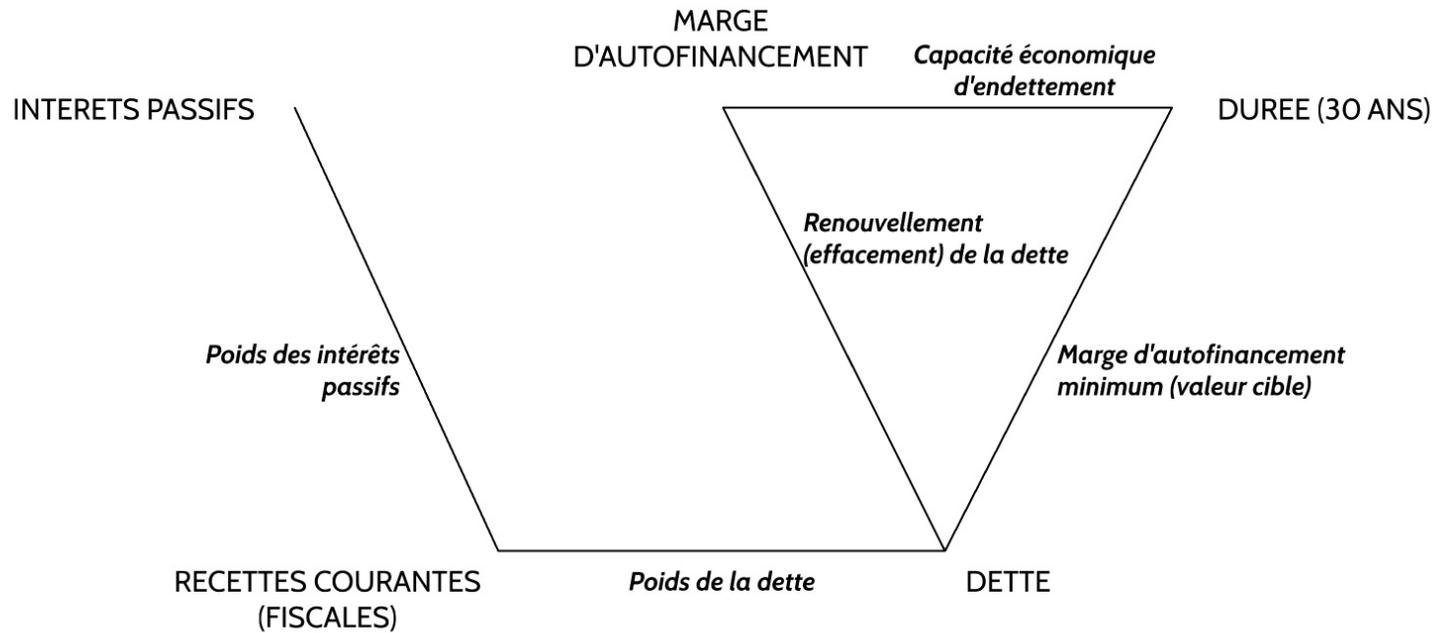
Synthèse de la gestion de la dette



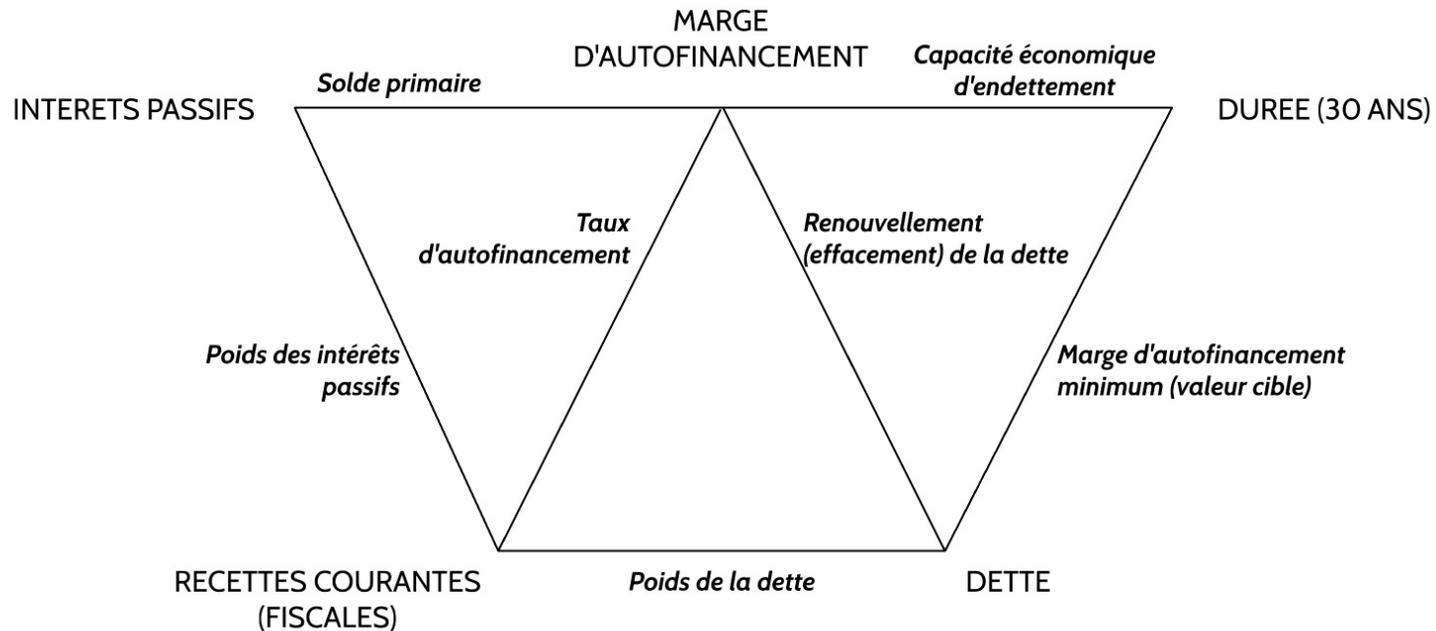
Synthèse de la gestion de la dette



Synthèse de la gestion de la dette



Synthèse de la gestion de la dette



PLAFOND D'ENDETTEMENT

Tout ce qu'il faut savoir

INTRODUCTION

PLAFOND
D'ENDETTEMENT

CAPACITE
D'ENDETTEMENT

GESTION DE
LA DETTE

Plus d'info

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée par
l'Union des Communes Vaudoises

02.09.2021

saitta.gianni@gmail.com

Plus d'information

- ➔ Plafond d'endettement : mode d'emploi
- ➔ Outil d'analyse financière et d'évaluation prospective (AFEP)
- ➔ Manuel d'introduction à la gestion financière communale

disponible sur UCV.CH



PLAFOND D'ENDETTEMENT

Tout ce qu'il faut savoir

INTRODUCTION

PLAFOND
D'ENDETTEMENT

CAPACITE
D'ENDETTEMENT

GESTION DE
LA DETTE

Plus d'info

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée par
l'Union des Communes Vaudoises

02.09.2021

saitta.gianni@gmail.com